



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **29 juin 2015**

Délibération n° 2015-0390

commission principale : développement solidaire et action sociale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 1er - Lyon 5° - Lyon 2° - Lyon 8°

objet : Dispositif d'aide à l'investissement des établissements pour personnes âgées - Attribution de subventions en faveur de 6 établissements

service : Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Pôle personnes âgées et personnes handicapées - Direction établissements personnes âgées

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Le Franc

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 9 juin 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Mercredi 1er juillet 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneure, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Kabalo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, M. Uhlich, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Berthilier (pouvoir à M. Bret), Mme Frier (pouvoir à Mme Glatard), MM. Bérat (pouvoir à Mme Balas), Boudot (pouvoir à M. Casola), Fenech (pouvoir à Mme Crespy), Mme Iehl (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Jeandin (pouvoir à M. Vincent), Pillon (pouvoir à M. Vergiat), Vaganay (pouvoir à Mme Bouzerda).

Conseil du 29 juin 2015**Délibération n° 2015-0390**

commission principale : développement solidaire et action sociale

objet : **Dispositif d'aide à l'investissement des établissements pour personnes âgées - Attribution de subventions en faveur de 6 établissements**

service : Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Pôle personnes âgées et personnes handicapées - Direction établissements personnes âgées

Le Conseil,

Vu le rapport du 3 juin 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte du dispositif d'aide à l'investissement des établissements pour personnes âgées

Les délibérations de mars 2006 et juillet 2008 adoptées par l'assemblée départementale du Rhône (délibération initiale de février 2000) ont prévu la possibilité d'allouer une aide à l'investissement de 3 050 € par lit (ou place d'accueil de jour) habilité à l'aide sociale, en faveur des établissements signataires d'une convention tripartite et ce, pour des travaux visant à améliorer les conditions de vie des résidents (réhabilitation, reconstruction ou mise en sécurité), ainsi que pour la création de places d'accueil de jour.

Les établissements pour personnes âgées entreprennent régulièrement des travaux de réhabilitation, de rénovation ou reconstruction, dont le financement doit être formalisé par un plan pluriannuel d'investissement, soumis réglementairement à l'approbation de la Métropole, selon l'article R 314-20 du CASF qui prévoit que "les programmes d'investissement et leurs plans de financement ainsi que les emprunts dont la durée est supérieure à un an, doivent être approuvés par l'autorité de tarification". Cette approbation est une condition préalable à la prise en compte des surcoûts du projet dans le budget des établissements habilités à l'aide sociale uniquement.

La subvention d'investissement est régulièrement sollicitée par les établissements habilités totalement ou partiellement à l'aide sociale, à l'occasion de l'étude de leurs plans pluriannuels d'investissement (PPI) réceptionnés par les services, et peut l'être à chaque renouvellement de convention tripartite.

Elle permet non seulement de faciliter le financement de l'opération d'investissement, mais aussi de diminuer l'impact de l'opération sur le prix de journée hébergement payé par le résident (ou par la Métropole pour les résidents bénéficiaires de l'aide sociale).

La subvention est versée sur production des factures correspondant aux travaux mentionnés dans la délibération.

L'octroi et le versement des aides à l'investissement fait l'objet d'un phasage budgétaire via un plan de classement proposé priorisé par la nature des travaux et leur ordre d'achèvement. Dans le cadre des échanges entre le Département et la Communauté urbaine de Lyon courant 2014 et des plans de classement proposés, des demandes de subventions sur le territoire de la Métropole ont été communiquées.

Parallèlement, les services ont engagé un travail de refonte des conditions d'attribution de l'aide à l'investissement, afin d'appuyer ce dispositif sur des critères rénovés qui feront l'objet d'une proposition de délibération au Conseil de la Métropole.

II - Présentation des projets

Considérant qu'un engagement de principe avait d'ores et déjà été pris par le Conseil général sur l'attribution de ces subventions, qui étaient à la fois intégrées aux plans pluriannuels d'investissement validés par la Présidente du Conseil général et insérées par avenant à la convention tripartite des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendants (EHPAD) concernés, il est proposé de valider le plan de classement 2015, composé de subventions à 6 établissements pour un montant global de 766 794 €.

1. Saint Charles

L'EHPAD Saint Charles est un établissement privé associatif de 87 places situé à Lyon 1er, intégralement habilité à l'aide sociale, sous gestion du groupe "La Pierre angulaire".

Le bâtiment, dont la construction remonte à 1810 et qui a fait l'objet d'une restructuration en 1995, apparaît aujourd'hui vétuste et fait l'objet d'un programme de réhabilitation qui comporte des travaux :

- de mise aux normes de sécurité, notamment le remplacement de la centrale incendie ainsi que le changement de système d'appel-malade,

- de réhabilitation du bâti (changement des fenêtres, isolation),

- d'amélioration du cadre de vie des résidents, par la rénovation des chambres et salles de bain ainsi que l'installation d'une climatisation.

Le coût des travaux s'élève à 936 350 €, financés à hauteur de 265 350 € par la subvention (3 050 € x 87 lits). La fin des travaux est prévue dans le courant de l'année 2015.

2. La Roseraie

L'EHPAD la Roseraie est un établissement privé associatif de 70 places situé à Lyon 5°, habilité partiellement à l'aide sociale pour 15 lits, sous gestion de la Croix rouge française.

L'établissement a été intégralement reconstruit sur site et mis en service au cours de l'année 2014 pour un montant global de 9 378 600 €. La subvention sollicitée pour un montant de 45 750 € (3 050 € x 15 lits) a plus particulièrement pour objet l'installation d'un groupe électrogène.

3. Smith

L'EHPAD Smith est un établissement privé associatif de 68 places situé à Lyon 2°, intégralement habilité à l'aide sociale, sous gestion du groupe "La Pierre angulaire".

L'opération travaux concerne l'installation de deux lits supplémentaires d'hébergement permanent, le rapprochement des deux unités protégées sur un seul niveau ainsi que la mise aux normes d'accessibilité et de sécurité incendie du bâtiment.

Le coût de l'opération, terminée à ce jour, s'élève à 424 981 € au total, financé à hauteur de 207 400 € (3 050 € x 68 lits) par la subvention.

4. Les Hibiscus (EHPAD)

L'EHPAD les Hibiscus est un établissement privé associatif de 20 places situé à Lyon 8°, habilité partiellement à l'aide sociale pour 9 lits, sous gestion de la Croix rouge française.

La subvention sollicitée pour un montant de 27 450 € (3 050 € x 9 lits) a pour objet le financement d'une opération de rénovation du bâtiment dont le coût global est estimé à 647 555 €. Les travaux devraient se terminer en 2015.

5. Thérèse Couderc

L'EHPAD Thérèse Couderc est un établissement privé associatif de 40 places situé à Lyon 5°, intégralement habilité à l'aide sociale. Il a pour particularité d'accueillir à titre principal des religieuses de diverses congrégations.

La commission de sécurité a relevé en 2013 des dysfonctionnements dans le système de sécurité incendie et a en conséquence émis un avis défavorable à la poursuite de l'activité de cet établissement.

En raison de l'urgence à réaliser les travaux permettant de se conformer aux prescriptions de la commission de sécurité, l'établissement, avec l'accord du Département, a débuté ses travaux avant la validation de son plan pluriannuel d'investissement et l'examen de sa demande de subvention.

Les travaux ont été achevés en 2014. La subvention s'élève à 83 462 €, soit 100 % du coût des travaux.

6. Sainte Elisabeth

L'EHPAD Sainte Elisabeth est un établissement privé associatif de 78 places situé à Lyon 8°, habilité totalement à l'aide sociale, sous gestion de la Fondation Caisse d'épargne.

L'établissement a été intégralement reconstruit sur site et mis en service en deux phases, la première, visant à réinstaller les 47 lits présents dans l'ancien bâtiment en 2013 et la seconde, comportant une extension de 31 lits, en 2014.

Le montant global des travaux s'élève à 8 950 757 € et celui de la subvention à 137 382 € (3 050 € x 47 lits – 5 968 € de subvention déjà versée antérieurement).

III - Présentation du projet de convention type d'attribution de subvention

Le projet de convention prévoit une description des travaux à réaliser, le montant de la participation financière de la Métropole prévue dans le plan pluriannuel d'investissement de l'établissement validé, et le mode de versement de cette dernière (sur production de factures correspondant aux travaux décrits).

IV - Proposition

Il est proposé au Conseil d'adopter ces 6 propositions de financement à hauteur de 766 794 € ainsi que le projet de convention type et d'autoriser monsieur le Président à signer les projets de convention correspondants avec les établissements concernés ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement solidaire et action sociale ;

DELIBERE

1° - Approuve :

- a) - l'attribution de subventions d'équipement d'un montant total de 766 794 € réparti comme suit :
- d'un montant de 265 350 € à l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendants (EHPAD) Saint Charles pour des travaux de réhabilitation,
 - d'un montant de 45 750 € à l'EHPAD La Roseraie pour l'installation d'un groupe électrogène,
 - d'un montant de 207 400 € à l'EHPAD Smith pour des travaux de restructuration et mise aux normes,
 - d'un montant de 27 450 € à l'EHPAD Les Hibiscus pour des travaux de rénovation,
 - d'un montant de 83 462 € à l'EHPAD Thérèse Couderc pour des travaux de mise aux normes incendie,
 - d'un montant de 137 382 € à l'EHPAD Sainte Elisabeth pour des travaux de reconstruction-extension,
- b) - la convention type d'attribution de subvention d'investissement à passer entre la Métropole de Lyon et chaque EHPAD.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P37 - Personnes âgées - individualisée sur l'opération n° 0P37O3631A pour un montant de 766 794 €.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal – exercice 2015 – compte 20422 - fonction 423.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 1 juillet 2015.